



COMMENT ILS ONT ASSASSINÉ HAKIM

Vendredi 9 mai 2008 à 16 heures, des agents de la police nationale de Grasse ont passé à tabac ABDELHAKIM HAJIMI, jeune homme de 22 ans, pour avoir manifesté son mécontentement auprès des agents d'accueil de sa banque suite à un problème de virement bancaire. Le directeur avait entrepris de prévenir la police alors que son client, Abdelhakim Ajimi, rentrait chez lui. C'est alors que 2 agents de la BAC rejoint par 4 policiers municipaux l'ont brutalement interpellé dehors à 200 mètres de chez lui.



Menotté aux mains et aux chevilles à peine quelques minutes après son interpellation, il est ensuite plaqué au sol sur le ventre, un policier agenouillé sur ses épaules et ses reins, lui comprimant ainsi la cage thoracique, un second lui tenant les pieds, un troisième lui faisant une clé d'étranglement pendant 15 à 20 minutes, comme le décrivent près de 16 témoins. Et d'après encore ces témoignages, lorsque l'agent a enfin lâché prise, HAKIM est resté mort sur le sol.

Le rapport d'autopsie confirmera dans son compte-rendu du 8 octobre 2008 qu' "il peut être conclu que la cause réelle du décès est secondaire à une asphyxie mécanique de type asphyxie lente avec privation prolongée d'oxygène". Le décès d'ABDELHAKIM relève bien d'un arrêt cardio-respiratoire consécutif à la violente technique d'immobilisation employée par les policiers : "L'asphyxie est dû à une compression thoracique empêchant des mouvements respiratoires efficaces : sujet allongé à plat ventre et maintenu par une pression sur le tronc. Et un mécanisme de compression du cou par le geste de maintien type clé de bras en entravant la circulation de l'oxygène et du sang dans le cou".

Déjà interdite en Belgique, Suisse, Allemagne, New-York et Los Angeles, cette méthode d'immobilisation a déjà valu à la France d'être condamnée

par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, suite au décès d'un autre homme - Mohammed Saoud - à Toulon, en 1998.

Cette méthode d'immobilisation qui consiste à pratiquer une clé d'étranglement doit, à son tour, être interdite en France compte tenu des risques et des dérives qu'elle comporte. Par ailleurs, face à la multiplication des violences policières, n'est-il pas temps de prendre les mesures judiciaires qui s'imposent ?

Les deux policiers responsables de la mort d'Hakim ont été convoqués devant la juge d'instruction la semaine dernière, en tant que... témoins assistés ! Malgré les éléments qui incriminent les 2 policiers (une quinzaine de témoignages + rapports d'autopsie) la juge d'instruction n'aurait pas suffisamment d'éléments !? Encore une fois dans ce type d'affaire La Justice semble prendre le chemin de la complaisance et de la complicité avec la Police ! Nous n'accepterons pas ce mascarade judiciaire et demandons la mise en examen pour homicide volontaire des deux policiers responsables.

C'est pourquoi, ce même jour, nous appelons l'ensemble des citoyen-e-s, militant-e-s et proches d'Abdelhakim à un rassemblement devant le tribunal de Grasse ce mardi 23 décembre à 10 heures, afin que la Justice dans cette affaire prenne les responsabilités qui s'imposent face au devoir de Vérité et Justice dû à chaque citoyen-e victime de violences et/ou crimes policiers. Le rassemblement sera suivi d'une conférence de presse en présence du Comité de Soutien Hakim Ajimi et des porte-paroles de la Campagne Nationale contre les Pratiques Policières Mortelles "Police Personne Bouge !?".

Et que la "Justice" dans cette affaire prenne enfin les responsabilités, qui s'imposent, afin de respecter le droit à la Vérité et le droit à la Justice de chaque citoyen-ne victime de violences et/ou crimes policiers !

RASSEMBLEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE GRASSE MARDI 23 DECEMBRE - 10 HEURES

<http://policepersonnebouge.free.fr/>

CAMPAGNE "POLICE, PERSONNE NE BOUGE !?"

COMITE JUSTICE POUR HAKIM AJIMI, FORUM SOCIAL SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES (FSQP), AC LE FEU, OLIVIER BESANCENOT / NPA, MOUVEMENT DE L'IMMIGRATION ET DES BANLIEUES (MIB), BOUGE QUI BOUGE, DIVERCITE, COLLECTIF JUSTICE ET VERITE POUR LAMINE DIENG, DROIT DE CITE, MRAP

Contacts : e-mail > policepersonnebouge@gmail.com - téléphone > 06 71 07 54 15